



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **DE NOUVEAUX OUTILS POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE— LE PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES ET LE PACTE MONDIAL POUR LES RÉFUGIÉS : UN RAPPORT PROVISOIRE**

**Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et  
de l'immigration**

**Robert Oliphant, président**

**DÉCEMBRE 2018  
42<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

---

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

#### **PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : [www.noscommunes.ca](http://www.noscommunes.ca)

**DE NOUVEAUX OUTILS POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE—  
LE PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS  
SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES ET  
LE PACTE MONDIAL POUR LES RÉFUGIÉS :  
UN RAPPORT PROVISOIRE**

**Rapport du Comité permanent  
de la citoyenneté et de l'immigration**

**Le président  
Robert Oliphant**

**DÉCEMBRE 2018**

**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

## **AVIS AU LECTEUR**

### **Rapports de comités présentés à la Chambre des communes**

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

# **COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION**

## **PRÉSIDENT**

Robert Oliphant

## **VICE-PRÉSIDENTS**

L'hon. Michelle Rempel

Jenny Kwan

## **MEMBRES**

Ramez Ayoub

Matt DeCoursey (secrétaire parlementaire — membre sans droit de vote)

Larry Maguire

Randeep Sarai

Marwan Tabbara

David Tilson

Nick Whalen

Salma Zahid

## **AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ**

Ali Ehsassi

Wayne Stetski

Sylvie Boucher

Deborah Schulte

## **GREFFIÈRE DU COMITÉ**

Evelyn Lukyniuk

## **BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

### **Service d'information et de recherche parlementaires**

Julie Béchard, analyste

Madalina Chesoi, analyste

Isabelle Lafontaine-Émond, analyste



# **LE COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION**

a l'honneur de présenter son

## **VINGT-TROISIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement et aux motions adoptées par le Comité le jeudi 1 mars 2018 et le mardi 30 octobre 2018; le Comité a étudié les enjeux et possibilités liés à la migration pour le Canada au 21e siècle et a convenu de faire rapport de ce qui suit :





## TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	1
DE NOUVEAUX OUTILS POUR LE XXI <sup>e</sup> SIÈCLE — LE PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES ET LE PACTE MONDIAL POUR LES RÉFUGIÉS : UN RAPPORT PROVISOIRE.....	3
Introduction.....	3
Les Pactes mondiaux.....	4
Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières .....	5
Le Pacte mondial pour les réfugiés.....	6
Éléments communs aux deux Pactes mondiaux.....	7
Les prochaines étapes pour le Canada .....	9
Soutien des Pactes.....	9
Les Pactes mondiaux comme forums pour la poursuite du leadership canadien .....	10
ANNEXE A : SOUTIEN DU PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES.....	13
ANNEXE B : OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES.....	15
ANNEXE C : SOUTIEN DU PACTE MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS .....	17
ANNEXE D : LISTE DES TÉMOINS .....	19
ANNEXE E : LISTE DES MÉMOIRES .....	21
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT .....	23
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA .....	25
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA.....	33



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

*À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.*

### **Recommandation 1**

**Que le gouvernement du Canada vote en faveur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés. .... 10**

### **Recommandation 2**

**Que le gouvernement du Canada profite des forums que représentent le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés afin de contribuer à la définition des pratiques exemplaires futures en ce qui concerne la migration : a) en communiquant les pratiques exemplaires du Canada et en prenant part à l'élaboration des interventions visant les défis auxquels sont confrontées les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, y compris les victimes de génocide comme les Yézidis et d'autres victimes de Daech; b) en communiquant les pratiques exemplaires du Canada et en prenant part à l'élaboration de programmes d'aide aux femmes et aux filles migrantes partout dans le monde; c) en offrant d'accueillir des conférences internationales qui appuient les objectifs des Pactes; d) en affectant des ressources à la lutte contre les mythes et les fausses informations au sujet des Pactes et de la migration en général afin de faire comprendre aux Canadiens que les Pactes ne menacent pas la souveraineté nationale et que les migrations sûres, ordonnées et régulières sont effectivement importantes pour la prospérité future du pays. .... 11**





# DE NOUVEAUX OUTILS POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE — LE PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES ET LE PACTE MONDIAL POUR LES RÉFUGIÉS : UN RAPPORT PROVISOIRE

---

## INTRODUCTION

Depuis 2000, la migration internationale dans le monde a grimpé de 49 %; en 2017, on comptait 258 millions de personnes vivant – par choix ou sous la contrainte – dans un pays autre que leur pays natal<sup>1</sup>. En 2017, 68,5 millions de personnes ont été déplacées de force dans le monde en raison de la persécution, de conflits, de la violence ou de violations des droits de la personne. De ce nombre, 40 millions étaient des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP), 25,4 millions étaient des réfugiés et 3,1 millions étaient des demandeurs d'asile. Le nombre de nouveaux déplacements en 2017 équivalait en moyenne à 44 400 personnes contraintes de fuir leur domicile chaque jour, ou 31 personnes déplacées chaque minute<sup>2</sup>.

C'est dans ce contexte que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes (le Comité) a entrepris son étude sur les enjeux et les possibilités liés à la migration pour le Canada au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Dans le cadre de cette étude, le Comité a décidé<sup>4</sup> d'examiner le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (le Pacte mondial sur les migrations, ou PMM) ainsi que le Pacte mondial pour les réfugiés (PMR). Le présent rapport provisoire, qui se fonde sur les observations des 14 témoins entendus entre le 6 et le 29 novembre 2018 et quatre

---

1 Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes [CIMM], *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 26 novembre 2018, 1605 (Matt DeCoursey, secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Chambre des communes); Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *Population Facts*, décembre 2017.

2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR], *Global Trends: Forced Displacements in 2017*, 25 juin 2018, p. 2; CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1535 (Stéphane Vinhas, coordonnateur des urgences, Développement et Paix-Caritas Canada).

3 Pour plus de renseignements, voir CIMM, *Enjeux et possibilités liés à la migration pour le Canada au 21<sup>e</sup> siècle*.

4 CIMM, *Procès-verbal*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 30 octobre 2018.



mémoires, contient un aperçu de ces deux instruments internationaux et souligne le rôle que peut jouer le Canada.

## LES PACTES MONDIAUX

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la communauté internationale a établi un régime de protection international, lequel inclut la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés* des Nations Unies et son Protocole de 1967, les traités régionaux concernant les réfugiés ainsi que d'autres instruments relatifs aux droits de la personne<sup>5</sup>. Toutefois, plus de 65 ans plus tard, les États sont confrontés à un flux de migration de plus en plus complexe et diversifié, notamment des migrants économiques, des demandeurs d'asile et des réfugiés vivant des situations de vulnérabilité prolongées, puisqu'il n'existe aucun accord global au sein de la communauté internationale sur la gestion et l'encadrement de la migration mondiale<sup>6</sup>. Les Pactes mondiaux établissent une structure pour la migration grâce à des mesures fondées sur la coopération internationale<sup>7</sup>. Ces nouveaux cadres prévoient des méthodes novatrices pour intervenir en matière de circulation des personnes d'une manière sécuritaire, efficace et prévisible<sup>8</sup>, mais aussi équitable et durable<sup>9</sup>.

Les Pactes mondiaux « se complètent sur des problématiques les concernant, comme la manière d'aborder les questions de la xénophobie et de l'intolérance, le trafic et la traite d'êtres humains, le sauvetage en mer, ainsi que la collecte et l'analyse de données<sup>10</sup> ». Selon des témoins qui ont comparu devant le Comité, si l'on améliorait l'efficacité des régimes de migration et de demandes d'asile et que l'on faisait la

---

5 HCR, [mémoire](#), p. 4.

6 CIMM, *Témoignages*, 26 novembre 2018, 1700 (Susan Greene, directrice principale Politique et programmes de rétablissement, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration); CIMM, *Témoignages*, 26 novembre 2018, 1745 (Deirdre Kent, directrice générale, Politique d'aide internationale, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement); CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018, 1540 (Craig Damian Smith, directeur associé, Global Migration Lab); Global Forced Displacement Working Group, [mémoire](#), p. 4.

7 CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018, 1540 (Craig Damian Smith); Craig Damian Smith et coll., [mémoire](#), p. 1.

8 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1635 (Jérôme Elie, agent principal de la politique, Déplacement forcé, Conseil international des agences bénévoles); 1530 (Michele Klein Solomon, directrice, Pacte mondial pour les migrations, Organisation internationale pour les migrations); 1545 (Ida Kaastra-Mutoigo, World Renew, membre du conseil d'administration, ACT Alliance).

9 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1635 (Jérôme Elie). CIMM, *Témoignages*, 26 novembre 2018, 1725 (Stephen Salewicz, directeur général, Assistance humanitaire internationale, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement); Global Forced Displacement Working Group, [mémoire](#), p. 5.

10 HCR, [mémoire](#), p. 4.

promotion de collectivités accueillantes et axées sur l'intégration des migrants, les États, les collectivités locales et les migrants en bénéficieraient tous<sup>11</sup>.

Dès le début, le Canada a pris part et a contribué à l'élaboration de ces deux instruments internationaux. Pour appuyer la position de négociation du gouvernement, Affaires mondiales Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ont consulté les gouvernements provinciaux et territoriaux de même que les administrations municipales ainsi que des représentants d'organismes de la société civile et du milieu universitaire de partout au pays<sup>12</sup>. En outre, le Canada s'est assuré que l'on tienne compte des questions du genre tout au long des consultations pour veiller à l'inclusion de mesures favorisant l'égalité entre les sexes et la participation active des femmes et des jeunes dans les interventions relatives à la migration<sup>13</sup>.

## Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Les efforts liés au PMM sont dirigés par une Canadienne, la représentante spéciale pour les migrations internationales des Nations Unies, Louise Arbour, et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en étroite collaboration avec des États membres des Nations Unies (annexe A). Le Pacte mondial sur les migrations devrait être adopté à l'occasion de la Conférence intergouvernementale, qui sera tenue au Maroc le 10 décembre 2018<sup>14</sup>.

S'appuyant sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies<sup>15</sup> et sur la Déclaration de New York de 2016<sup>16</sup>, le PMM établit 23 objectifs (annexe B). Ceux-ci sont assortis d'une gamme de mesures perçues comme des instruments politiques et des pratiques exemplaires pertinentes. D'après les renseignements obtenus au cours de

---

11 CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018, 1615 (Craig Damian Smith); HCR, [mémoire](#), p. 4; Craig Damian Smith et coll., [mémoire](#), p. 1.

12 CIMM, *Témoignages*, 26 novembre 2018, 1605 (Matt DeCoursey).

13 CIMM, *Témoignages*, 26 novembre 2018, 1610 (Matt DeCoursey).

14 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1530 (Michele Klein Solomon). Pour plus de renseignements, voir Nations Unies, [Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur les migrations](#).

15 Plus particulièrement, l'[Objectif 10](#) vise à réduire les inégalités à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays et établit 10 cibles. La cible 10.7 consiste à « [f]aciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ».

16 La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 septembre 2016 a enclenché deux processus distincts, lesquels ont donné naissance aux Pactes mondiaux.



l'étude, le gouvernement du Canada estime que le Pacte renforcera la primauté du droit, favorisera l'aspect sûr, ordonné et régulier des migrations et diminuera les migrations irrégulières partout dans le monde. Cet instrument international est l'expression de la confiance et de la bonne foi dont font preuve les États entre eux, mais aussi envers les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile<sup>17</sup>.

## Le Pacte mondial pour les réfugiés

Dirigé par le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Filippo Grandi, en collaboration étroite avec des États et d'autres intervenants (comme des organismes non gouvernementaux), le Pacte mondial pour les réfugiés est un accord non contraignant divisé en quatre parties : i) une déclaration sur les principes directeurs et les objectifs; ii) le Cadre d'action global pour les réfugiés; iii) un programme d'action pour atteindre les objectifs du Pacte; iv) des dispositions pour la tenue tous les quatre ans d'un Forum mondial sur les réfugiés. Le Pacte sera présenté aux fins d'adoption lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018. S'appuyant sur la Convention de 1951 et son Protocole de 1967, le PMR renforce le régime de protection international en place et prévoit des moyens modernes pour appuyer les États et les collectivités qui accueillent les plus grands nombres de réfugiés, de manière à s'assurer que les besoins fondamentaux de ces derniers en matière de protection sont satisfaits<sup>18</sup>. Par l'intermédiaire du Pacte, les États (annexe C) s'engagent à appuyer un partage plus prévisible des responsabilités et du fardeau que représente l'accueil de réfugiés.

Les objectifs du PMR sont les suivants :

- i) alléger la pression sur les pays d'accueil [et les communautés où vivent les réfugiés]; ii) renforcer l'autonomie des réfugiés; iii) élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers; et iv) favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité<sup>19</sup>.

L'une des principales composantes du PMR est le Cadre d'action global pour les réfugiés, dont la mise en œuvre sur le terrain est menée par des organismes non

---

17 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1530 (Michele Klein Solomon); CIMM, *Témoignages*, 26 novembre 2018, 1620 (Matt DeCoursey).

18 CIMM, *Témoignages*, 6 novembre 2018, 1700 (James Milner, professeur agrégé, Département des sciences politiques, Université Carleton); CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018, 1605 (Jean-Nicolas Beuze, représentant au Canada, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR]); HCR, *mémoire*, p. 3.

19 Assemblée générale des Nations Unies [AGNU], « [Partie II : Pacte mondial pour les réfugiés](#) », *Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés*, A/73/12 (Partie II), paragraphe 7.



gouvernementaux depuis deux ans dans 14 pays pilotes, comme l’Ouganda<sup>20</sup>. Ce cadre est un mécanisme qui permet de situer les enjeux concernant les réfugiés par rapport aux discussions plus générales sur les politiques et les pratiques de développement. On juge qu’il s’agit d’un outil novateur « qui peut déboucher sur un changement important<sup>21</sup> ».

Par le PMR, on vise à établir un nouvel outil international qui permettra d’atténuer les responsabilités financières et d’accueil disproportionnées<sup>22</sup> que doivent assumer les États de première ligne. À l’heure actuelle, 88 % des réfugiés se trouvent en général dans des États à revenu faible ou intermédiaire<sup>23</sup>, et environ 10 États se partagent 60 % de la population mondiale de réfugiés<sup>24</sup>. En 2018, le HCR estimait à 8 milliards de dollars américains les besoins en protection des migrants, une somme qui n’a été couverte qu’à moitié. Le HCR dépend de contributions volontaires, et 60 % de son budget est financé par les États-Unis, l’Allemagne et l’Union européenne<sup>25</sup>.

Des témoins ont affirmé au Comité que le PMR est une occasion importante de manifester la valeur de l’action collective, de rebâtir la confiance et de raviver la foi envers l’ordre international fondé sur la primauté du droit<sup>26</sup>.

## Éléments communs aux deux Pactes mondiaux

Les Pactes ont certains éléments en commun. En premier lieu, ils ne nécessitent pas une ratification, puisqu’ils ne sont pas des traités<sup>27</sup>. En décembre 2018, les États membres

---

20 Global Forced Displacement Working Group, [mémoire](#), p. 5; HCR, [mémoire](#), p. 5.

21 CIMM, [Témoignages](#), 6 novembre 2018, 1655 (James Milner).

22 CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1635 (Jérôme Elie).

23 CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1655 (Shaughn McArthur, responsable politique et influence, CARE Canada); Global Forced Displacement Working Group, [mémoire](#), p. 4.

24 HCR, [mémoire](#), p. 1.

25 CIMM, [Témoignages](#), 29 novembre 2018, 1535, 1625 (Jean-Nicolas Beuze).

26 CIMM, [Témoignages](#), 6 novembre 2018, 1655 (James Milner). CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1650 (L’hon. Lloyd Axworthy, président, Conseil mondial pour les réfugiés); CIMM, [Témoignages](#), 26 novembre 2018, 1620 (Matt DeCoursey).

27 CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1600 (Michele Klein Solomon); CIMM, [Témoignages](#), 29 novembre 2018, 1650 (Christina Clark-Kazak, professeure agrégée, École d’affaires publiques et internationales, Université d’Ottawa).



des Nations Unies se contenteront de voter pour exprimer leur soutien ou leur opposition aux résolutions<sup>28</sup>.

En deuxième lieu, les Pactes sont non contraignants. Le PMM le précise expressément au paragraphe 7, et le PMR, au paragraphe 4. Leur mise en œuvre se produira non pas en raison de nouvelles obligations, mais plutôt en raison des incitatifs qu'ils prévoient, comme de nouveaux investissements, et de leur adéquation potentielle avec les intérêts des États<sup>29</sup>.

Par ailleurs, les Pactes mondiaux reconnaissent explicitement la souveraineté des États. Le PMM le prévoit à l'alinéa 15c), et le PMR, à l'article 33<sup>30</sup>. Dans ce contexte, des responsables ont indiqué au Comité que la loi et les programmes canadiens en matière d'immigration respectent de manière générale les obligations nationales et internationales relativement aux migrations et à la protection des réfugiés<sup>31</sup>.

Les deux Pactes mondiaux prévoient la création d'un forum de haut niveau qui se tiendra tous les quatre ans et qui permettra de mesurer les progrès réalisés, d'échanger des pratiques exemplaires et de prendre des engagements en matière de contributions. Selon le PMM, l'OIM doit coordonner le travail du nouveau réseau de l'ONU consacré aux migrations (article 45)<sup>32</sup>, y compris le suivi à effectuer au Forum d'examen des migrations internationales, dirigé par les États (article 49) à compter de 2022. Le programme d'action du PMR commence par le forum mondial sur les réfugiés (article 17)<sup>33</sup>, qui aura lieu pour la première fois en 2019. Le HCR s'acquittera d'une nouvelle responsabilité, soit celle d'assurer la coordination entre les États et les partenaires concernés, de mesurer les effets de la protection des réfugiés et du partage des responsabilités (article 48), et de présenter les résultats de ce travail aux forums mondiaux sur les réfugiés (article 103).

---

28 Global Forced Displacement Working Group, [mémoire](#), p. 1.

29 CIMM, [Témoignages](#), 6 novembre 2018, 1700 (James Milner); Craig Damian Smith et coll., [mémoire](#), p. 2.

30 CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1555 (Michele Klein Solomon); Craig Damian Smith et coll., [mémoire](#), p. 2.

31 CIMM, [Témoignages](#), 26 novembre 2018, 1615 (Matt DeCoursey).

32 CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1625 (Michele Klein Solomon).

33 CIMM, [Témoignages](#), 6 novembre 2018, 1655 (James Milner).

## LES PROCHAINES ÉTAPES POUR LE CANADA

### Soutien des Pactes

Le Canada s'est jusqu'à présent montré en faveur du Pacte mondial sur les migrations. Toutefois, au cours de la dernière année, des reportages ont indiqué que certains États membres des Nations Unies s'opposent au PMM. Les États-Unis<sup>34</sup>, l'Australie, Israël, la Hongrie, l'Autriche, la Croatie, l'Italie, la Bulgarie et la République tchèque ont affirmé qu'ils n'appuieront pas le PMM. La Pologne et l'Estonie pourraient également s'y opposer. Les motifs invoqués pour cette opposition touchent des enjeux de souveraineté nationale concernant les processus d'immigration et de demande d'asile.

À ce jour, le Canada a manifesté son appui au Pacte mondial pour les réfugiés. Lorsque la résolution sur le renvoi du PMR à l'Assemblée générale des Nations Unies a été soumise aux voix devant la Troisième Commission, le 13 novembre 2018, elle a reçu un large soutien, exception faite des États-Unis (annexe C). Le Comité a entendu des opinions diverses sur les conséquences que subirait le Canada s'il décidait de ne pas adhérer aux Pactes mondiaux.

Des témoins ont souligné que le système d'immigration du Canada, qui repose sur la primauté du droit et le respect des droits de la personne, est vu comme un modèle par la communauté internationale<sup>35</sup>. L'expertise canadienne, illustrée par le programme de parrainage privé, notamment en ce qui concerne la protection des réfugiés et les voies complémentaires d'admission, a permis à d'autres pays d'adopter des programmes semblables adaptés à leurs réalités<sup>36</sup>.

De nombreux témoins ont observé que le Canada avait joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des deux Pactes mondiaux en veillant à ce que ceux-ci tiennent compte d'intérêts fondamentaux tels que la souveraineté nationale, l'établissement d'un système d'immigration solide, le soutien aux femmes et aux filles, et l'Initiative mondiale pour le parrainage de réfugiés<sup>37</sup>. Les Pactes servent aussi à la coopération multilatérale et témoignent du fait qu'aucun pays ne peut traiter seul les enjeux relatifs à la migration.

---

34 AGNU, Président de la 72<sup>e</sup> session, « [Statement attributable to the Spokesperson for the President of the General Assembly on the decision by the United States Government to disengage from the process leading to the global compact for safe, orderly and regular migration](#) », [EN ANGLAIS SEULEMENT] New York, 3 décembre 2017.

35 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1610 (Michele Klein Solomon); 1550 (Ida Kaastra-Mutoigo).

36 Jennifer Hyndman, *mémoire*, p. 3.

37 Craig Damian Smith et coll., *mémoire*, p. 1; Jennifer Hyndman, *mémoire*, p. 1.



Un témoin a expliqué au Comité qu'un pays agissant ou légiférant seul peut avoir des effets négatifs sur ses voisins<sup>38</sup>. Si le Canada n'adhérait pas aux Pactes mondiaux, il perdrait accès aux forums multilatéraux mentionnés plus haut et porterait atteinte aux liens de confiance formés au cours des deux dernières années<sup>39</sup>.

Conscient du fait que le Canada applique depuis des années des pratiques efficaces en immigration, mais qu'il ne peut trouver une solution au phénomène mondial des migrations et des déplacements forcés à lui seul, le Comité recommande :

### **Recommandation 1**

**Que le gouvernement du Canada vote en faveur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés.**

## **Les Pactes mondiaux comme forums pour la poursuite du leadership canadien**

Le Comité a noté que les deux Pactes mondiaux sont compatibles avec les politiques canadiennes en matière d'immigration et d'asile, et que le Canada fait figure, dans le monde entier, d'exemple concernant la gestion des migrations<sup>40</sup>. Les Pactes mondiaux permettent au Canada de faire la promotion de ses pratiques exemplaires et de sa vision sur la gestion de la migration et des réfugiés. Le Comité a appris que le Canada est bien placé non seulement pour mettre en œuvre ce à quoi aspirent ces Pactes mondiaux, mais aussi pour en tirer des leçons<sup>41</sup>. Si elle respecte ces Pactes, la communauté internationale sera mieux placée pour intervenir en cas de crise et en cas de déplacement massif de personnes puisqu'elle disposera de systèmes de migration nationaux plus exhaustifs et réfléchis qui prévoient davantage d'avenues pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et pour la protection.

En effet, le leadership du Canada est souligné dans l'orientation stratégique des Pactes mondiaux au sujet des PDIP, des femmes et des filles et du parrainage privé des réfugiés. Plusieurs témoins ont porté leur attention sur le fait que le PMR ne prévoit aucune solution aux difficultés que rencontrent les PDIP<sup>42</sup>. L'article 12 du PMR fait allusion aux

---

38 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1550 (Ida Kaastra-Mutoigo).

39 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1600 (Michele Klein Solomon).

40 CIMM, *Témoignages*, 26 novembre 2018, 1635 (Matt DeCoursey).

41 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1600 (Michele Klein Solomon).

42 CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018, 1640 (Christina Clark-Kazak); Global Forced Displacement Working Group, *mémoire*, p. 3.

besoins des PDIP<sup>43</sup> et indique que le HCR et l'OIM peuvent être appelés à prêter assistance. De façon générale, toutefois, les PDIP ne répondent pas à la définition de la Convention de 1951 et n'ont pas les mêmes droits que les réfugiés parce qu'elles n'ont pas franchi de frontière internationale. Des témoins ont estimé que le Canada devrait faire preuve de leadership dans la recherche d'une réponse plus prévisible aux difficultés vécues par les PDIP qui, elles non plus, n'ont pas choisi de quitter leur foyer<sup>44</sup>.

Le Comité a également entendu parler d'autres pratiques novatrices de financement, comme la réaffectation des avoirs bloqués, selon le modèle suisse<sup>45</sup>. Des témoins ont aussi mentionné le besoin de mieux faire concorder les directions d'Affaires mondiales Canada responsables de l'aide humanitaire et de l'aide au développement pour que l'assistance offerte aux migrants soit la plus complète possible<sup>46</sup>. Par conséquent, le Comité recommande :

## Recommandation 2

**Que le gouvernement du Canada profite des forums que représentent le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés afin de contribuer à la définition des pratiques exemplaires futures en ce qui concerne la migration : a) en communiquant les pratiques exemplaires du Canada et en prenant part à l'élaboration des interventions visant les défis auxquels sont confrontées les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, y compris les victimes de génocide comme les Yézidis et d'autres victimes de Daech; b) en communiquant les pratiques exemplaires du Canada et en prenant part à l'élaboration de programmes d'aide aux femmes et aux filles migrantes partout dans le monde; c) en offrant d'accueillir des conférences internationales qui appuient les objectifs des Pactes; d) en affectant des ressources à la lutte contre les mythes et les fausses informations au sujet des Pactes et de la migration en général afin de faire comprendre aux Canadiens que les Pactes ne menacent pas la souveraineté nationale et que les migrations sûres, ordonnées et régulières sont effectivement importantes pour la prospérité future du pays.**

---

43 CIMM, *Témoignages*, 6 novembre 2018, 1705 (James Milner).

44 CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018, 1640 (Christina Clark-Kazak); Global Forced Displacement Working Group, *mémoire*, p. 3.

45 CIMM, *Témoignages*, 22 novembre 2018, 1645, 1715 (L'hon. Lloyd Axworthy).

46 CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018, 1535 (Craig Damian Smith).



# ANNEXE A : SOUTIEN DU PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES

---

À la 72<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 2017, les 193 États membres de l'ONU ont adopté en séance plénière un texte disant que

c'est au Maroc que se tiendra, les 10 et 11 décembre 2018, la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

[...]

Par la résolution A/72/L.9 intitulée « Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », *adoptée sans vote*, l'Assemblée a décidé que la Conférence se tiendra au Maroc les 10 et 11 décembre 2018.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé que le Pacte mondial serait adopté le lundi 10 décembre 2018, et que deux dialogues se tiendraient parallèlement aux séances plénières, sauf lors de l'ouverture et de la clôture de ces séances. Les dialogues auraient respectivement pour thèmes la « promotion de mesures visant à concrétiser les engagements du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » ainsi que « les partenariats et les initiatives novatrices pour aller de l'avant<sup>1</sup> ».

---

1 Soulignement ajouté. AGNU, « L'Assemblée générale dote l'ONU d'un budget d'un peu plus de cinq milliards de dollars et demande la nomination d'un envoyé spécial pour le Myanmar », Couverture des réunions, AG/11997, 24 décembre 2017.





## **ANNEXE B : OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES**

---

Les 23 objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sont les suivants :

1. Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.
2. Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine.
3. Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration.
4. Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats.
5. Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples.
6. Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent.
7. S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire.
8. Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus.
9. Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants.
10. Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales.
11. Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée.
12. Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés.
13. Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange.

14. Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire.
15. Assurer l'accès des migrants aux services de base.
16. Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale.
17. Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues.
18. Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences.
19. Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays.
20. Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants.
21. Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable.
22. Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis.
23. Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières<sup>1</sup>.

---

1 AGNU, « [Annexe - Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) », *Projet de document final de la Conférence*, A/CONF.231/3, art. 16-39.

## ANNEXE C : SOUTIEN DU PACTE MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS

---

À la Troisième Commission de l'ONU, composée des 193 États membres votants, 176 pays ont voté en faveur de la résolution du 13 novembre 2018 exprimant un soutien au Pacte mondial des réfugiés, tandis qu'un pays a voté contre. On a aussi compté trois abstentions<sup>1</sup>. La résolution sera soumise à un vote final à l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2018.

### POUR

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala V/C, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Lettonie, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie V/C, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palau, Panama, Papousie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Russie (Fédération de), Rwanda, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie V/C, Slovénie, Somalie, Soudan,

---

1 [AGNU, \*Social, Humanitarian, and Cultural Issues \(Third Committee\): Voting records of the Third Committee\*, « Recorded vote on A/C.3/73/L.59 - Office of the United Nations High Commissioner for Refugees », 73<sup>e</sup> session \[EN ANGLAIS SEULEMENT\]](#).

Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

### **ABSTENTION**

Érythrée, Liberia, Libye.

### **CONTRE**

États-Unis

## ANNEXE D : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<b>À titre personnel</b> James Milner, professeur agrégé Département des sciences politiques, Carleton University	2018/11/06	131
<b>ACT Alliance</b> Ida Kaastra-Mutoigo, membre du conseil d'administration World Renew	2018/11/22	133
<b>CARE Canada</b> Shaughn McArthur, responsable politique et influence Simran Singh, conseillère principale en affaires humanitaires et en matière d'égalité entre les sexes	2018/11/22	133
<b>Conseil mondial pour les réfugiés</b> L'hon. Lloyd Axworthy, président	2018/11/22	133
<b>Développement et Paix-Caritas Canada</b> Stéphane Vinhas, coordonateur des urgences	2018/11/22	133
<b>Le Conseil international des agences bénévoles</b> Jerome Elie, agent principal de la politique, déplacement forcé	2018/11/22	133
<b>Organisation internationale pour les migrations</b> Michele Klein Solomon, directrice Pacte mondial pour les migrations	2018/11/22	133

<b>Organismes et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<p><b>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</b></p> <p>Matt DeCoursey, député, secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté</p> <p>Simran Singh, conseillère principale en affaires humanitaires et en matière d'égalité entre les sexes</p> <p>Glen Linder, directeur général Relations internationales et intergouvernementales</p>	2018/11/26	134
<p><b>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</b></p> <p>Deirdre Kent, directrice générale Politique d'aide internationale</p> <p>Stephen Salewicz, directeur général Assistance humanitaire internationale</p>	2018/11/26	134
<p><b>À titre personnel</b></p> <p>Christina Clark-Kazak, professeure agrégée École d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa</p> <p>Craig Damian Smith, directeur associé Global Migration Lab</p>	2018/11/29	136
<p><b>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b></p> <p>Jean-Nicolas Beuze, représentant au Canada</p>	2018/11/29	136
<p><b>One Free World International</b></p> <p>Majed El Shafie, fondateur et président</p> <p>Adiba Yezidi, représentant et bénévole</p>	2018/11/29	136

## **ANNEXE E : LISTE DES MÉMOIRES**

---

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont contribué aux mémoires présentés au Comité en lien avec le présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

**Benson, Nathan**

**CARE Canada**

**Conseil canadien pour la coopération internationale**

**Global Force Displacement Working Group**

**Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

**Hyndman, Jennifer**

**Indigenous-Refugees Movement**

**Jumpstart Refugee Talent**

**Milner, James**

**Oxfam Canada**

**Oxfam-Québec**

**Save the Children Canada**

**Smith, Craig Damian**

**The White Helmets Canada**

**World Vision Canada**

**UNICEF Canada**





# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n<sup>os</sup> 131, 133, 134, 136 et 137](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,  
Robert Oliphant



## **Rapport dissident de l'Opposition officielle de Sa Majesté Le Parti conservateur du Canada**

### **Enjeux et possibilités liés à la migration pour le Canada au 21<sup>e</sup> siècle : étude sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés**

*L'hon. Michelle Rempel, députée de Calgary Nose Hill  
Larry Maguire, député de Brandon—Souris  
David Tilson, député de Dufferin—Caledon*

#### **Introduction**

Étant donné que le gouvernement du Canada avait annoncé son intention de ratifier au nom du Canada le Pacte mondial pour les migrations des Nations Unies, mais qu'il n'a pas facilité d'étude ni de débat au Parlement, le 30 octobre 2018, l'hon. Michelle Rempel a présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration une motion portant étude du Pacte mondial pour les migrations et du Pacte mondial pour les réfugiés.

De nombreux Canadiens ont soulevé des préoccupations au sujet de ces pactes. Jusqu'à présent, le gouvernement a rejeté ces préoccupations au lieu de tenter de les régler.

Cela étant, la motion prévoyait l'examen des répercussions potentielles sur les taux d'immigration, le soutien aux frais de réinstallation, le coût potentiel sur les programmes sociaux (comme l'aide sociale, le logement abordable, les refuges régionaux pour sans-abri et les banques alimentaires) et la souveraineté du processus décisionnel sur la politique d'immigration. Cette motion, qui a été adoptée, prescrivait en outre que l'étude soit terminée avant la ratification du Pacte mondial pour les migrations en décembre 2018, et que le Comité présente un rapport provisoire, sur cet aspect de l'étude, à la Chambre des communes.

Après examen attentif du peu d'information fourni au Comité sur ces pactes, de nombreuses questions restent sans réponse et des préoccupations subsistent au sujet des répercussions des pactes sur le Canada, en particulier :

- l'étendue des répercussions des pactes sur la souveraineté de la politique d'immigration du Canada;
- la pertinence de laisser l'Organisation des Nations Unies influencer la politique d'immigration;
- les répercussions potentielles sur la liberté de la presse;
- les coûts qu'engagerait le Canada, si le gouvernement devait choisir d'adopter toutes les mesures que prévoit le Pacte mondial pour les migrations.

Finalement, faute de données concrètes et au vu de la récente destruction par le gouvernement libéral de l'intégrité de nos frontières et de notre système d'immigration,

nous sommes en désaccord avec la conclusion du rapport du Comité, et avons, par conséquent, présenté une opinion dissidente.

### **Le rôle du Canada dans les migrations internationales**

Nous croyons que le Canada devrait administrer un système d'immigration équitable et humanitaire, étayé, comme il se doit, par la protection de nos frontières afin d'assurer la sécurité des Canadiens et de permettre la sélection soigneuse des personnes qui entrent au pays en tant qu'immigrants.

Nous croyons d'autre part que le Canada a un rôle à jouer dans la prévention des causes des migrations forcées dans le monde.

Le Pacte mondial pour les migrations énonce des objectifs valables qui aideraient le Canada à ces deux égards, que ce soit : « lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine »; « munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats »; « prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales »; « coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable ». Ce sont là des principes sur lesquels le gouvernement devrait concentrer son action, tout en administrant un système d'immigration équitable, ordonné et souverain.

La suite de ce rapport porte sur les aspects préoccupants des pactes.

### **L'étendue des répercussions des pactes sur la souveraineté du Canada**

Des témoins des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations ont présenté des témoignages contradictoires en réponse aux questions concernant les répercussions des pactes sur la souveraineté canadienne. D'une part, ils ont affirmé que les accords n'étaient pas contraignants; d'autre part, ils ont déclaré que si les accords n'étaient pas ratifiés, il serait difficile de coordonner la politique d'immigration à l'échelle mondiale, révélant ainsi la véritable intention derrière ces pactes.

Lorsque le Comité leur a demandé directement si le Canada devrait ratifier l'accord s'il n'est pas contraignant, leurs réponses n'étaient pas concluantes. C'est troublant, car nous croyons fermement que sont les Canadiens qui doivent contrôler leur politique d'immigration, et non des entités étrangères.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Matt DeCoursey, a répondu à cette critique en soulignant que les pactes reposent sur le postulat que les États conserveront le droit souverain de décider qui peut entrer et séjourner sur leur territoire, et à quelles conditions, mais en faisant

remarquer, à juste titre, que les décisions que prennent les États doivent respecter les obligations juridiques internationales<sup>1</sup>.

Le gouvernement reconnaît ainsi que des accords non contraignants comme le Pacte mondial pour les migrations peuvent devenir des éléments de droit coutumier et éclairer l'interprétation du droit intérieur. Cela signifie que les juges canadiens pourront citer les pactes dans leurs décisions. On le constate dans des jugements comme *Baker c. Canada* [1999] 2 RCS 817, *R. c. Hape* [2007] 2 RCS 292, et *Ordon Estate c. Grail* [1998] 3 RCS 437. Il est donc raisonnable de conclure que, même si aucune mesure législative précise n'est prescrite pour le moment, les pactes peuvent néanmoins influencer le droit intérieur canadien.

Il nous paraît profondément troublant que le gouvernement n'ait pas effectué, ou du moins n'ait pas fourni aux Canadiens, une évaluation détaillée des répercussions attendues des pactes sur la souveraineté canadienne à cet égard, et qu'il compte néanmoins ratifier cet accord.

C'est d'autant plus inquiétant dans l'état actuel de la politique d'immigration sous le gouvernement libéral en place. Depuis 2017, le gouvernement a laissé près de 40 000 personnes entrer illégalement au Canada à partir des États-Unis d'Amérique et demander l'asile ensuite, entraînant des coûts de 1,1 milliard de dollars pour le gouvernement fédéral. Résultat : un allongement vertigineux des délais de traitement par la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés qui atteignent maintenant six ans, selon les projections. Ces délais font peser un lourd fardeau sur les régimes d'assistance sociale des provinces et créent un problème potentiel pour les parents prêts à aider. Ces divers facteurs ont probablement fait du Canada un pôle d'attraction pour ceux qui voudraient abuser du système d'octroi de l'asile.

Le Canada pourrait toujours améliorer ses propres processus, mais s'il ratifie le Pacte mondial pour les migrations, les Nations Unies pourraient potentiellement lui reprocher de ne pas répondre à leurs critères ou à leur philosophie, alors que le système d'immigration canadien est déjà l'un des plus généreux au monde et que l'Organisation des Nations Unies devrait examiner les problèmes suivants qui découlent de ses pactes.

D'autre part, les pactes ne tiennent pas compte des répercussions de migrations incontrôlées sur les pays hôtes sur le plan des coûts d'assistance sociale, de l'intégration, etc. Cet aspect est inquiétant compte tenu des projections selon lesquelles les personnes qui franchissent illégalement la frontière au chemin Roxham pourraient coûter 1,1 milliard de dollars au gouvernement fédéral sur trois ans.

### **La pertinence de laisser l'Organisation des Nations Unies influencer la politique d'immigration**

---

<sup>1</sup> M. Matt DeCoursey, secrétaire parlementaire, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, lors de sa comparution devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le 26 novembre 2018, 1610.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, des organisations multilatérales comme les Nations Unies ont joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Cela dit, l'Organisation des Nations Unies a fait l'objet dernièrement de critiques fondées pour son inertie et parfois son silence presque absolu à l'égard de certains des conflits et des régimes les plus pernicioseux qui suscitent des migrations de nos jours. À l'époque où des conflits et des troubles au Soudan du Sud, au Yémen, en Ukraine, en Iraq, en Syrie, en Afghanistan, au Venezuela, au Congo et au Myanmar, parmi bien d'autres, forcent des populations à fuir leur foyer, on pourrait soutenir que l'Organisation des Nations Unies est devenue une entité trop bureaucratique dont l'action n'a pas eu d'effet quantifiable sur l'élaboration de solutions durables à long terme dans ces régions, ni, par conséquent, sur la prévention des causes des migrations. Les pactes n'y changeront rien.

Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies n'a guère fait d'effort pour modifier ses propres processus de sélection des réfugiés à réinstaller. Or, ces processus défavorisent peut-être les minorités ethniques et religieuses, comme en témoigne le peu de yézidis dirigés vers les pays hôtes ces dernières années. L'Organisation des Nations Unies ne s'étant pas montrée disposée à entreprendre un examen ou une réforme en profondeur de ses propres processus, c'est une décision contestable que de lui céder potentiellement une part de la souveraineté canadienne. Les pactes n'y changeront rien.

Pour constater des changements dans le monde à terme, il faudra probablement militer en faveur d'une réforme de l'Organisation des Nations Unies, sur le plan de la portée de son action, de son mandat et de ses fonctions, tout comme il faudrait apporter d'importantes réformes au système d'immigration canadien pour rétablir l'ordre et l'équité qui ont été perdus sous le gouvernement actuel.

Enfin, les Nations Unies n'ont pas assumé un rôle de leadership notable pour aider l'Union européenne à apporter des réformes raisonnables à son système d'octroi de l'asile, en réponse aux pressions qu'il subit. À l'heure où les régimes d'assistance sociale, les systèmes de traitement des demandes d'immigration et les programmes d'intégration de pays hôtes comme le Canada croulent sous des pressions énormes, l'Organisation des Nations Unies, dans ses messages, n'a pas su reconnaître ces défis ni aider à les maîtriser. Au contraire, un peu comme le gouvernement libéral actuel au Canada, l'Organisation des Nations Unies se concentre davantage sur les chiffres et l'accueil, par opposition à la recherche de solutions à long terme à des pressions migratoires dont les coûts ont été pleinement évalués.

### **Coûts associés au Pacte mondial pour les migrations**

Comme on l'a vu, le Pacte ne tient pas compte adéquatement des répercussions de migrations incontrôlées sur les pays hôtes sur le plan des coûts d'assistance sociale, de l'intégration, etc. Cet aspect est inquiétant compte tenu des projections selon lesquelles les personnes qui franchissent illégalement la frontière au chemin Roxham pourraient coûter 1,1 milliard de dollars au gouvernement fédéral sur trois ans.

Les membres conservateurs du Comité constatent avec inquiétude que les témoins n'ont pas pu fournir de détails sur les coûts de mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations. En réponse à la question de la députée Salma Zahid sur les coûts associés au Pacte, M. Glen Linder, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit que la mise en œuvre de l'accord ne comporte pas de coûts immédiats, puisque tout dépend de la manière dont le gouvernement choisira de le mettre en œuvre<sup>2</sup>. Cette réponse est tout à fait inadéquate aux fins de l'analyse des coûts qu'engendrerait pour le contribuable la ratification par le Canada du Pacte mondial pour les migrations, car elle ne renseigne nullement sur les coûts de mise en œuvre. Par contre, M. Linder a évoqué la possibilité que des contributions engendrent des coûts quand il a expliqué que le gouvernement pourrait verser des contributions pour le renforcement des capacités ou pour financer l'Organisation internationale pour les migrations afin de faciliter une partie du travail de coordination que le Pacte lui confiera. Il ajoute, toutefois, que le gouvernement du Canada n'est pas tenu de verser ces contributions et qu'aucune décision n'a encore été prise quant à savoir si le gouvernement les versera<sup>3</sup>.

Bien que le Ministère affirme que ni le Pacte ni les exigences connexes n'entraînent de coûts directs, il indique clairement que la mise en œuvre dépend entièrement du gouvernement en place. Ainsi, le gouvernement actuel pourrait décider de mettre en œuvre tous les objectifs du Pacte et de verser des contributions financières considérables pour les mesures que contient l'accord. De toute évidence, agir ainsi comporterait des coûts. Or, les fonctionnaires du Ministère n'ont fourni aucune projection à ce sujet. Les membres conservateurs du Comité sont loin d'en être rassurés, surtout dans le contexte du déficit considérable du gouvernement.

### **Le Pacte mondial pour les migrations et les médias**

Le paragraphe 33.C du Pacte mondial pour les migrations prévoit les mesures suivantes pour la mise en œuvre de l'objectif 17 :

« Promouvoir une information indépendante, objective et de qualité, y compris sur Internet, notamment en sensibilisant les professionnels des médias aux questions de migration et à la terminologie afférente, en instituant des normes déontologiques pour le journalisme et la publicité et en cessant d'allouer des fonds publics ou d'apporter un soutien matériel aux médias qui propagent systématiquement l'intolérance, la xénophobie, le racisme et les autres formes de discrimination envers les migrants, dans le plein respect de la liberté de la presse<sup>4</sup> ».

---

<sup>2</sup> M. Glen Linder, directeur général, Relations internationales et intergouvernementales, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, lors de sa comparution devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le 26 novembre 2018, 1710.

<sup>3</sup> M. Glen Linder, directeur général, Relations internationales et intergouvernementales, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, lors de sa comparution devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le 26 novembre 2018, 1710.

<sup>4</sup> [\*Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières\*](#), Projet de document final, 30 juillet 2018, page 30.

L'hon. Michelle Rempel a posé des questions aux fonctionnaires sur la façon dont le gouvernement compte mettre en œuvre l'objectif 17. Le représentant du Ministère, M. Glen Linder, a indiqué en guise de réponse qu'ils préparent une initiative qui consiste notamment à publier des données qui démontrent l'incidence de l'immigration sur le Canada, par exemple, les avantages économiques et sociaux de l'immigration au Canada<sup>5</sup>. La députée Rempel a poursuivi en demandant s'il existait un cadre indiquant comment ces données se traduiraient en publicité ou en relations avec les médias. M. Linder a dit qu'il n'était pas en mesure de répondre à cette question<sup>6</sup>. Cet échange illustre le fait que les fonctionnaires n'étaient pas en mesure de fournir de détails sur la manière dont le paragraphe 33.C du Pacte se traduirait par des cadres et des politiques pour « sensibiliser les médias ».

Cependant, quand la députée Rempel a interrogé la témoin Michele Klein Solomon, directrice à l'Organisation internationale pour les migrations, sur cet élément du Pacte, la témoin a mentionné que le discours des médias canadiens sur les migrations comportait des lacunes. M<sup>me</sup> Solomon a affirmé que les médias présentent parfois des suppositions ou des mythes concernant les migrations ou les réfugiés<sup>7</sup>. Les membres conservateurs déplorent le fait qu'une témoin ait accusé des journalistes de propager délibérément des mythes concernant les migrations, et ils craignent que la mise en œuvre du Pacte ne serve à réglementer leurs pratiques journalistiques.

En termes clairs, nous croyons que la presse au Canada doit être libre de scruter l'action du gouvernement en matière d'immigration, à l'abri de toute influence de la part d'une organisation internationale.

## **Conclusion**

Le Canada ne devrait pas ratifier les pactes. Il devrait plutôt s'engager dans une réforme de son propre système d'immigration bancal, en vue d'y rétablir l'ordre et l'équité. Le Canada devrait également travailler à l'intérieur de sa propre politique souveraine, de concert avec d'autres pays, à atténuer les causes des migrations internationales forcées, comme on l'a vu plus haut. Le Canada devrait aussi militer en faveur de la réforme d'organisations multilatérales telles que les Nations Unies.

## **Recommandations**

---

<sup>5</sup> M. Glen Linder, directeur général, Relations internationales et intergouvernementales, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, lors de sa comparution devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le 26 novembre 2018, 1630.

<sup>6</sup> M. Glen Linder, directeur général, Relations internationales et intergouvernementales, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, lors de sa comparution devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le 26 novembre 2018, 1630.

<sup>7</sup> M<sup>me</sup> Michele Klein Solomon, directrice, Pacte mondial pour les migrations, Organisation internationale pour les migrations, lors de sa comparution devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le 22 novembre 2018, 1605.



1. Que le gouvernement cesse de rejeter les préoccupations des Canadiens concernant cet accord.
2. Que le gouvernement ne ratifie pas le Pacte mondial pour les migrations des Nations Unies.
3. Que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration entreprenne une analyse des coûts totaux associés à la mise en œuvre complète de ce pacte, en particulier en ce qui a trait au soutien à la réinstallation, aux répercussions sur les programmes sociaux (comme l'aide sociale, le logement abordable, les refuges régionaux pour sans-abri et les banques alimentaires).
  - a) Que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration rende publics les résultats de cette analyse.
4. Que le gouvernement supprime l'échappatoire que contient l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis d'Amérique.
5. Que le gouvernement apporte des réformes concrètes aux programmes d'immigration du Canada en vue de rétablir l'ordre et l'intégrité dans notre système.
6. Que le gouvernement travaille à l'intérieur de sa propre politique souveraine, de concert avec d'autres pays, à atténuer les causes des migrations internationales forcées.
7. Que le gouvernement envisage une série d'ententes sur les tiers pays sûrs avec d'autres pays avancés sur le plan économique, afin de prévenir les mouvements migratoires liés au phénomène du « magasinage » d'un pays d'accueil.
8. Que le gouvernement milite pour la réforme d'organisations multilatérales comme les Nations Unies.



## Introduction

Il ne fait aucun doute que la gravité de la crise mondiale des réfugiés exige une coopération internationale.

« En 2017, 68,5 millions de personnes ont été déplacées de force dans le monde en raison de la persécution, de conflits, de la violence ou de violations des droits de la personne. De ce nombre, 40 millions étaient des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP), 25,4 millions étaient des réfugiés et 3,1 millions étaient des demandeurs d'asile. Le nombre de nouveaux déplacements en 2017 équivalait en moyenne à 44 400 personnes contraintes de fuir leur domicile chaque jour, ou 24 personnes déplacées chaque minute<sup>i</sup>. »

Dans le cadre de sa vaste étude, dans laquelle il était possible d'inclure pratiquement toute question liée de près ou de loin à l'immigration et aux réfugiés, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM) a ajouté des réunions supplémentaires à son immense entreprise afin d'examiner le Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) et le Pacte mondial pour les réfugiés (PMR) des Nations Unies.

Ces pactes constituent une tentative sérieuse, au niveau des Nations Unies, de moderniser les régimes encadrant la migration et les réfugiés, des régimes qui ont été mis en place à l'origine par la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés* des Nations Unies et son Protocole de 1967. L'un des aspects les plus importants des pactes est le fait qu'on reconnaisse que 10 États se partagent la population mondiale de réfugiés, et que 88 % des réfugiés se trouvent dans des États à revenu faible ou intermédiaire. Les répercussions disproportionnées de la crise mondiale des réfugiés que subissent ces États sont considérables, et si la coopération internationale n'est pas renforcée, il est probable que ces États se montrent moins accueillants vis-à-vis ces populations vulnérables. C'est une tendance confirmée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui estime à environ 8 milliards de dollars les besoins en protection des migrants vulnérables dans le monde en 2018, une somme qui n'est couverte qu'à moitié par le financement<sup>ii</sup>.

Compte tenu du leadership historique du Canada dans le domaine de l'immigration et de la réinstallation des réfugiés, les néo-démocrates sont d'avis que le Canada devrait souscrire aux deux pactes et continuer de collaborer avec ses partenaires internationaux pour intervenir dans cette crise humanitaire, en dépit du fait que ni l'un ni l'autre des pactes n'est contraignant et n'a d'incidence sur les lois établies. En outre, le Canada devrait saisir l'occasion que

représentent ces deux pactes pour exporter ses pratiques exemplaires et pour communiquer les leçons qu'il a tirées de ses expériences.

Par exemple, grâce aux efforts déployés par le Canada dans l'Initiative de réinstallation des réfugiés syriens, les Canadiens ont de quoi être fiers du fait que 40 000 réfugiés syriens se sont réinstallés au Canada entre le 4 novembre 2015 et le 1<sup>er</sup> mars 2016<sup>iii</sup>. Toutefois, il y a lieu de noter que le Canada, par l'intermédiaire de son Initiative de réinstallation des réfugiés syriens, n'a contribué qu'à 0,16 % aux interventions à la crise mondiale des réfugiés. Il faut évaluer les mesures prises par le Canada en fonction du contexte que nous traversons : nous observons la plus grande vague de personnes déplacées dans le monde depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il nous faut également reconnaître que le Canada est isolé géographiquement des zones de conflits puisque notre seule frontière terrestre est celle que nous partageons avec un allié de longue date et l'une des plus puissantes économiques au monde. Il nous faut aussi reconnaître que la guerre civile en Syrie a éclaté en 2011, quatre ans avant le lancement de l'Initiative, et que, en novembre 2015, le conflit avait déjà fait plus de 4 000 000 de réfugiés<sup>iv</sup>. L'exode de Syriens et d'autres réfugiés provenant de pays du Moyen-Orient a créé dans une grande partie de l'Europe une crise de migration nécessitant des interventions immédiates. En novembre 2015, l'Allemagne avait enregistré près de 1 000 000 de nouveaux demandeurs d'asile pour l'année en cours seulement<sup>v</sup>.

Dans ce contexte, il nous faut également admettre que le Canada a beaucoup à apprendre de la communauté internationale en ce qui concerne les répercussions de la migration internationale sur les pays les plus touchés, dont la plupart sont des pays du Sud aux prises avec la pauvreté extrême, et qu'il doit déterminer quelles mesures supplémentaires il peut prendre pour atténuer la crise humanitaire mondiale. Comme l'a fait observer le P<sup>r</sup> Craig Damian Smith, ce serait une erreur pour le Canada de s'associer aux politiques sur l'immigration dont on fait la promotion dans des États qui ont refusé de se joindre aux efforts de la communauté internationale pour l'application de ces pactes<sup>vi</sup>.

Bien qu'il appuie la recommandation principale du rapport provisoire, le Nouveau Parti démocratique (NPD) présente une opinion dissidente. D'une part parce que la majorité du rapport banalise — ou, pire encore, ignore — une grande partie des témoignages entendus et des recommandations formulées par les spécialistes. D'autre part parce qu'il est clair que le Parti libéral et le Parti conservateur adoptent une approche extrêmement partisane en ce qui concerne les pactes.

L'approche du gouvernement libéral, c'est-à-dire sa propension à se couvrir lui-même d'éloges, n'aide aucunement à atténuer la crise humanitaire. L'approche du Parti conservateur est tout aussi inutile : il maintient sa troublante position par rapport à la migration et contribue activement à la dissémination d'informations fausses pour miner la légitimité des demandeurs

d'asile et les démoniser, ce qui alimente la montée au Canada du populisme anti-immigration et anti-réfugiés qui s'est considérablement répandu dans les pays du Nord. Les conservateurs continuent de dépeindre les réfugiés comme des criminels et laissent entendre — même s'ils reconnaissent que les pactes sont en tout point non contraignants et que le Canada est depuis toujours un acteur important dans les efforts humanitaires internationaux — que les pactes finiront par affaiblir la souveraineté du Canada. Les conservateurs iraient jusqu'à dire que les pactes les empêcheront de s'exprimer librement au sujet de la migration. Ce genre de politique de la controverse est néfaste pour la politique multiculturelle du Canada, mais elle est surtout néfaste pour l'humanité.

Pour s'attaquer aux enjeux les plus importants, c'est-à-dire à la crise humanitaire à laquelle nous sommes confrontés, les néo-démocrates proposent, en plus de celles formulées dans le rapport provisoire principal, des recommandations supplémentaires et affirment avec vigueur que les pactes devraient obtenir le soutien de tous, sans égard aux allégeances partisans. Il est dans l'intérêt de tous de comprendre les tendances actuelles de la migration mondiale, la crise de migration forcée qui fait rage, et la nécessité de se tourner vers la coopération internationale pour régler ces problèmes. Il faut également reconnaître que, même si le Canada prend de nombreuses mesures positives, il peut et doit en faire davantage dans plusieurs sphères.

#### Entente sur les tiers pays sûrs

Depuis le débat d'urgence du 31 janvier 2017 à la Chambre des communes<sup>vii</sup>, le NPD unit sa voix à celle des experts en droit des réfugiés, des groupes de protection des réfugiés et des groupes de protection des droits de la personne pour que le gouvernement suspende l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) avec les États-Unis. De nombreux témoins et même l'annexe du rapport principal notent que les États-Unis n'appuieront ni le PMM ni le PMR. Bien que l'ETPS ne soit pas directement liée à l'un ou l'autre des pactes, des membres du Comité de tous les partis ont tenu des conservations sérieuses sur le maintien de la participation à l'Entente, et sur la position du gouvernement, qui maintient que les États-Unis demeurent un tiers pays sûr pour les demandeurs d'asile.

Les témoignages sont clairs : en raison des politiques adoptées par l'Administration américaine, les États-Unis ne sont plus un pays sûr pour les demandeurs d'asile. Le représentant du HCR a noté que les tirs récents de gaz lacrymogène sur de potentiels demandeurs d'asile avant même qu'ils n'atteignent la frontière sud pour les dissuader d'entrer au pays — une mesure que M. Craig Smith qualifie de « refoulement *manu militari*<sup>viii</sup> [TRADUCTION NON OFFICIELLE] » — constitue une contravention à la Convention de 1951 des Nations Unies<sup>ix</sup>.

Mis à part les fonctionnaires du Ministère, aucun témoin n'a appuyé le maintien de l'ETPS par le Canada.

Dans sa critique de l'ETPS, le P<sup>r</sup> James Milner a toutefois établi un lien avec la capacité du Canada de défendre sa politique progressive sur le droit humanitaire international :

« J'allais simplement dire que cela en dit long sur l'importance d'être cohérent dans notre politique intérieure et notre politique internationale et de veiller à ce que le Canada ait l'autorité morale nécessaire pour exercer un leadership et, franchement, profiter de sa position avantageuse devant un pareil enjeu planétaire<sup>x</sup>. »

Il avait déjà posé la question :

« Si le Canada se fait plus réticent à l'arrivée de 50 000 personnes à sa frontière... Il y a des questions à poser sur la façon dont la réaction a été coordonnée et communiquée, etc., mais si le Canada réagit d'une façon particulière à ce mouvement de migration, dans quelle mesure peut-il ensuite encourager l'Ouganda à rester ouvert à l'arrivée de 800 000 réfugiés du Soudan du Sud?<sup>xi</sup> »

Le NPD est outré que le Parti libéral continue de répéter que les États-Unis sont un pays sûr pour les réfugiés au moment même où les Américains tirent des bombes de gaz lacrymogène en direction de migrants non armés qui cherchent refuge. Il est néanmoins conscient des répercussions que l'appui des partis libéral et conservateur à l'égard de l'ETPS peut avoir sur nos partenaires internationaux auxquels le P<sup>r</sup> Milner fait allusion. En passant sous silence les nombreuses preuves qui montrent que les États-Unis ne sont pas un tiers pays sûr pour les demandeurs d'asile, comme le gouvernement libéral insiste à le faire, ou en élargissant l'application de l'ETPS, comme le propose le Parti conservateur, nous risquons de nuire à la capacité du Canada de défendre les pratiques exemplaires que nous avons mises au point et les leçons que nous avons apprises. Le P<sup>r</sup> Milner a raison de se demander comment le Canada pourrait dire à l'Ouganda ou à un autre pays du Sud qu'il doit continuer d'héberger la grande majorité des réfugiés, alors qu'il cherche lui-même comment empêcher les demandeurs d'asile d'atteindre notre pays. Ce serait à tout le moins hypocrite.

Compte tenu de ces arguments, le NPD recommande :

- 1. Que le gouvernement du Canada invoque l'article 10 de l'Entente sur les tiers pays sûrs pour immédiatement suspendre l'application de l'Entente.**

## Utilisation des actifs bloqués

Pendant la troisième comparution du Conseil mondial pour les réfugiés (CMR) devant le comité CIMM dans le cadre de cette étude, son président, l'honorable Lloyd Axworthy, C.P., a repris certains des arguments donnés par son collègue du CMR, l'honorable Allan Rock, C.P., à savoir que, parmi ses actions pour appuyer le PMM et le PMR, le Canada devrait songer à élargir l'application de sa *Loi de Sergueï Magnitsky* non seulement pour bloquer les actifs des personnes sanctionnées pour avoir notamment commis des violations des droits de la personne à l'origine des mouvements forcés de réfugiés, mais aussi pour confisquer et réaffecter ces actifs pour venir en aide aux réfugiés.

L'honorable M. Axworthy a expliqué :

« C'est l'une des raisons pour lesquelles nous militons très activement pour amener les pays à appuyer l'idée d'une réaffectation des actifs bloqués afin qu'il n'y ait pas d'impunité pour ce qui est de protéger les trésors mal acquis, alors qu'en fait, ils peuvent être rattachés par le processus juridique qui s'impose et être remboursés pour aider à remédier aux graves lacunes de financement que connaissent actuellement les groupes de réfugiés<sup>xii</sup>. »

Il a poursuivi en disant :

« Je pense qu'il s'agit d'une mesure très précise, qui a un double effet, c'est-à-dire qu'elle fournira plus d'argent pour le système, et que c'est aussi une façon de dissuader les gens qui sont à l'heure actuelle la cause des mouvements de réfugiés<sup>xiii</sup>. »

C'est pourquoi le NPD recommande :

- 2. Que le gouvernement du Canada dépose un projet de loi pour élargir l'application de la *Loi de Sergueï Magnitsky* afin d'autoriser la confiscation et la réaffectation d'actifs bloqués pour venir en aide aux réfugiés à l'échelle internationale, en s'inspirant d'une loi semblable actuellement en vigueur en Suisse.**

## Aide humanitaire et aide au développement

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont aussi déclaré que le Canada doit contribuer davantage à l'aide humanitaire et au développement des pays qui hébergent des réfugiés, notamment au moyen de l'aide au développement officielle (ADO)<sup>xiv</sup>. Ils ont exhorté le Comité à réclamer du gouvernement qu'il optimise l'aide accordée grâce à un financement prévisible, souple et pluriannuel afin d'aider à l'atteinte des Objectifs de développement durable, lesquels pourraient permettre de réduire les déplacements forcés de populations à l'échelle planétaire<sup>xv</sup>.

Malheureusement, bien que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ait fixé à 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) le budget que les pays devraient consacrer à l'ADO, le Canada n'atteint que 0,26 % de son PIB, ce qui représente en fait une baisse par rapport au taux de 0,31 % réalisé en 2012<sup>xvi</sup>.

Si le Canada atteint les cibles d'aide au développement établies par l'OCDE, il aidera à atténuer les causes à l'origine des déplacements forcés de populations. Si le Canada atteint son objectif dans le cadre des pactes, il pourra convaincre d'autres pays riches de suivre son exemple. Par conséquent, le NPD recommande :

- 3. Que le gouvernement du Canada revoie sa contribution au HCR des Nations Unies et à d'autres organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine afin d'accroître l'aide au développement officielle du Canada et d'atteindre l'objectif proposé par l'OCDE.**

#### Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP)

Le NPD constate que les mécanismes créés pour réagir aux déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays (PDIP) ne sont pas mentionnés dans le PMM et le PMR, même si ces personnes vulnérables sont au nombre de 40 millions à l'échelle de la planète. Le révérend Majed El Shafie de l'organisme One Free World International a témoigné devant le Comité. Il a expliqué que son organisme a fourni de l'aide, du soutien, des services de réinstallation et autres à des yézidis pendant leurs déplacements forcés dans leur pays d'origine, lors de la persécution de leur peuple par le groupe ISIS, persécution que les Nations Unies ont qualifiée de génocide. Le révérend El Shafie était accompagné d'Adiba, une réfugiée yézidie vivant au Canada, qui a expliqué ce qu'elle avait vécu aux mains du groupe ISIS et la vie qu'elle mène aujourd'hui au Canada.

Il est évident que les PDIP représentent un défi considérable pour la communauté internationale, particulièrement lorsqu'un gouvernement, plutôt qu'un acteur non étatique comme ISIS, est responsable du déplacement forcé de ses propres citoyens. Néanmoins, le Canada continue de fournir de l'aide et des possibilités de réinstallation aux PDIP, notamment au moyen de l'initiative pour les yézidis et le Rainbow Refugee Assistance Program (RRAP) pour les réfugiés et les PDIP LGBTQ+. Étant donné les témoignages bouleversants que le Comité a entendus, le NPD recommande :

- 4. Que le gouvernement du Canada, par l'entremise des tribunes créées par le PMM et le PMR, mobilise la communauté internationale pour trouver des solutions durables pour les PDIP.**



**5. Que le gouvernement du Canada mette au point un volet d'immigration humanitaire à l'intention des PDIP, en s'inspirant de la catégorie de personnes de pays source, catégorie aujourd'hui abolie.**

Conclusion

Les Canadiens peuvent être fiers de nombreux aspects de leurs régimes d'immigration et d'accueil de réfugiés. Notre gouvernement peut partager son expérience avec ses partenaires mondiaux, notamment par l'entremise du PMM et du PMR. Le PMM et le PMR permettront aux pays hôtes de s'adresser aux pays du Nord pour expliquer leurs besoins et les répercussions que les niveaux records de migration — forcée et voulue — ont sur eux. Il est dans l'intérêt du Canada, et dans celui de nos partenaires internationaux, d'appliquer activement les pactes. Nous devons reconnaître le fardeau inégal que doivent supporter les pays du Sud. Le Canada peut et doit en faire davantage pour les épauler. Il existe divers mécanismes pour y parvenir et le PMM et le PMR donnent au Canada la chance d'explorer ces mécanismes pour déterminer lesquels sont les plus utiles.

Le NPD appuie la décision du Canada de signer ces deux pactes. Il prie instamment le gouvernement de donner suite aux cinq recommandations supplémentaires contenues dans la présente opinion dissidente. Cet enjeu ne doit pas faire l'objet de partisanerie. Les situations actuelles, particulièrement celles touchant les déplacements forcés de population, vont bien au-delà de la politique. Il faut mettre de côté la vantardise et les fausses déclarations; notre esprit humanitaire et nos efforts collectifs pour soutenir les droits fondamentaux de la personne en dépendent.

---

<sup>i</sup> Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, *De nouveaux outils pour le XXI<sup>e</sup> siècle – Le Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés : Un rapport provisoire*, p. 1.

<sup>ii</sup> Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, *De nouveaux outils pour le XXI<sup>e</sup> siècle – Le Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés : Un rapport provisoire*, p. 7.

<sup>iii</sup> Gouvernement du Canada, *Évaluation rapide de l'incidence de l'initiative de réinstallation des réfugiés syriens*.

<sup>iv</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Syria Regional Refugee Response*.

<sup>v</sup> Associated Free Press, « [Germany on course to accept one million refugees in 2015](#) », *The Guardian*, 8 décembre 2015.

<sup>vi</sup> Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, *De nouveaux outils pour le XXI<sup>e</sup> siècle – Le Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés : Un rapport provisoire*, p. 10-11, p. 12-13.

<sup>vii</sup> Chambre des communes, *Hansard*, 1<sup>er</sup> janvier 2017, 1905.

<sup>viii</sup> CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018 (Craig Damian Smith, directeur associé, Global Migration Lab).

<sup>ix</sup> CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018 (Jean-Nicolas Beuze, représentant au Canada, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR]).

<sup>x</sup> CIMM, *Témoignages*, 6 novembre 2018, 1725 (James Milner, professeur agrégé, Département des sciences politiques, Université Carleton).

---

<sup>xi</sup> *Ibid.*

<sup>xii</sup> CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1650 (Lloyd Axworthy, président, Conseil mondial pour les réfugiés).

<sup>xiii</sup> CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1720 (Lloyd Axworthy).

<sup>xiv</sup> CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1535 (Stéphane Vinhas, coordonnateur des urgences, Développement et Paix-Caritas Canada); CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018, 1535 (Craig Damian Smith).

<sup>xv</sup> CIMM, [Témoignages](#), 22 novembre 2018, 1535 (Stéphane Vinhas).

<sup>xvi</sup> CIMM, *Témoignages*, 29 novembre 2018 (Craig Damian Smith).